



Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux

Pour les soins Le nouveau guide

25 novembre 2020

Sylvie Bédard, conseillère
Guy Bertrand, conseiller

Association pour la santé et la sécurité
du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS)



1

Sondage 1

Quel est votre titre d'emploi ?

ASSTSAS

2

2

Sondage 2

Pour ceux et celles qui travaillent
aux soins, dans lequel de ces secteurs ?

ASSTSAS

3

3

Contenu de la présentation

- Mise en contexte
- Comité
- Circuit, structure du guide, aperçu général
- Définitions, symboles et catégories
- Principales recommandations
- Principales recommandations / hébergement, soins prolongés, RPA
- Principales recommandations / CLSC & soins à domicile
- Proposition NIOSH 2020
- Questions

ASSTSAS

4

4

Mise en contexte

- Première version du guide en 2008



- Depuis 2014, les 3 catégories de médicaments NIOSH

NIOSH List of Antineoplastic and Other Hazardous Drugs in Healthcare Settings, 2016

NIOSH List of Antineoplastic and Other Hazardous Drugs in Healthcare Settings, 2014

NIOSH List of Antineoplastic and Other Hazardous Drugs in Healthcare Settings 2012

NIOSH List of Antineoplastic and Other Hazardous Drugs in Healthcare Settings 2010

5

5

Mise en contexte

- Autres raisons pour réviser le guide
 - Mieux couvrir certains secteurs (ex. : préparations non stériles, soins prolongés)
 - Mettre à jour selon les connaissances et l'expérience des 10 dernières années
 - Besoins d'améliorer l'application des mesures de prévention (sondages 2015, 2018)
 - Se mettre en concordance avec des organisations normatives au niveau pharmacie

6

6

Mise en contexte

L'Ordre des Pharmaciens du Québec	USP 800	Guide MSSS
--------------------------------------	---------	------------



ASSTSAS

7

7

Comité du guide de l'ASSTSAS - 2^e édition

Soins

- **Andréane Chevette**, Assistante infirmière chef au CUSM et représentante de l'AQIO et membre du CEPsi - jusqu'en décembre 2017
- **Audrey Chouinard**, Conseillère en soins spécialisés - volet oncologie du CHUM, représentante de l'AQIO, membre du CEPsi - depuis novembre 2017
- **Caroline Plante**, Conseillère en soins infirmiers au CHUSJ et membre du CEPsi
- **Geneviève LePage**, Conseillère en soins spécialisés au CHU de Québec-UL et représentante du CEPsi - jusqu'à l'été 2017
- **Martine Longtin**, Conseillère aux Méthodes de soins informatisées (MSI) du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) - depuis septembre 2017

ASSTSAS

8

8

Comité du guide de l'ASSTSAS - 2^e édition

Pharmacie

- **Annie Langlais**, Pharmacienne au CHU de Québec-UL - représentante de l'A.P.E.S.
- **Cynthia Tanguay**, Coordonnatrice de l'URPP
- **Gabrielle Ferland**, Pharmacienne au CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- **Jean-François Bussièrès**, Pharmacien chef à l'URPP et au CHUSJ
- **Kathia Gagnon**, Pharmacienne au CIUSSEIM
- **Sossy Meguerdij**, Assistante technique en pharmacie au CIUSSS-NIM et représentante de l'AQATP

ASSTSAS

- **Guy Bertrand**, Conseiller
- **Sylvie Bédard**, Conseillère

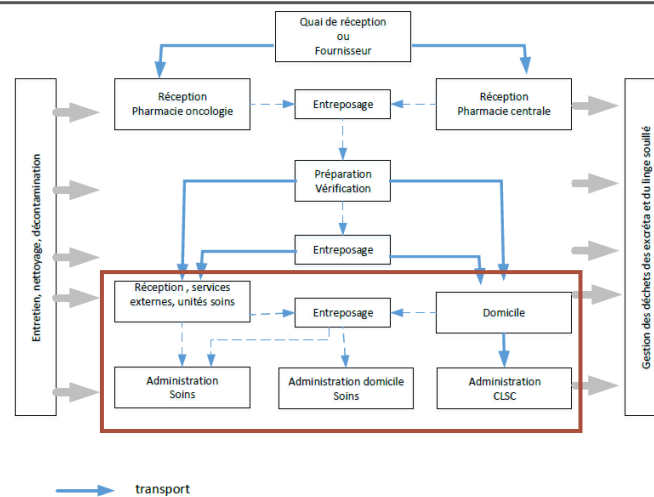
Plusieurs collaborateurs (hygiène et salubrité, centre d'hébergement, pharmacie)

ASSTSAS

9

9

Circuit du médicament



ASSTSAS

10

10

Principales sections du guide

1 INTRODUCTION	3 PHARMACIE
ÉLABORATION DU GUIDE.....	AMÉNAGEMENT.....
RISQUES DE L'EXPOSITION AUX MÉDICAMENTS DANGEREUX.....	PRATIQUES SÉCURITAIRES.....
SOURCES D'EXPOSITION AUX MÉDICAMENTS DANGEREUX.....	4 UNITÉS DE SOINS (CLIENTÈLE HOSPITALISÉE ET AMBULATOIRE)
PERSONNEL EXPOSÉ.....	AMÉNAGEMENT (ZONES OÙ SONT ADMINISTRÉS DES G1).....
VOIES D'EXPOSITION.....	MÉTHODES OU PRATIQUES SÉCURITAIRES.....
ÉTUDES SUR LA PRÉSENCE DES MÉDICAMENTS DANGEREUX.....	CONSEILS AU PATIENT ET À SON ENTOURAGE.....
2 MESURES DE PRÉVENTION	5 SOINS EN CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE ET EN RÉSIDENTE POUR PERSONNES AGÉES (MILIEU DE VIE)
COMITÉ SUR LES MÉDICAMENTS DANGEREUX.....	AMÉNAGEMENT.....
PROGRAMME DE GESTION PRÉVENTIVE DES MÉDICAMENTS DANGEREUX.....	PRATIQUES SÉCURITAIRES.....
APPROVISIONNEMENT.....	CONSEIL AU PATIENT ET À SON ENTOURAGE.....
FORMATION.....	6 CLSC ET SOINS À DOMICILE
ANALYSE DE RISQUE.....	SERVICES COURANTS AU CLSC.....
SURVEILLANCE.....	SOINS À DOMICILE.....
RETRAIT PRÉVENTIF.....	7 HYGIÈNE ET SALUBRITÉ
MESURES PARTICULIÈRES POUR LES G3.....	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....
SYSTÈME CLOS DE TRANSFERT DE MÉDICAMENT.....	GESTION SPÉCIFIQUE DES DÉCHETS PAR GROUPE DE MÉDICAMENTS DANGEREUX.....
ENTRETIEN DES SURFACES ET DES ÉQUIPEMENTS.....	PRATIQUES SÉCURITAIRES D'ENTRETIEN PAR LOCAL.....
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.....	DÉVERSEMENT.....
DURÉE DE PRÉCAUTIONS.....	8 BUANDERIE
	LITERIE NON VISIBLEMENT CONTAMINÉE.....
	LITERIE VISIBLEMENT CONTAMINÉE.....
	9 DÉVERSEMENT ET EXPOSITION ACCIDENTELLE
	DÉVERSEMENTS DE MÉDICAMENTS DANGEREUX G1 ET G2.....
	EXPOSITION ACCIDENTELLE.....

ASSTSAS

11

11

Aperçu général des modifications et de ce qui a été conservé

Conservés	Nouveautés
<ul style="list-style-type: none">▪ Deux premiers chapitres communs à tous▪ Usage du DOIT-DEVRAIT-PEUT▪ Approche par précautions▪ ÉPI précisés en fonction des activités▪ Aménagement pharmacie oncologie	<ul style="list-style-type: none">▪ Les 3 catégories de NIOSH de 2014▪ Structure uniformisée d'un secteur à l'autre▪ Chapitres distincts pour les soins prolongés et CLSC▪ Considération des médicaments non stériles<ul style="list-style-type: none">▪ Magistrales et formes finales▪ Durée des précautions pour les excréta▪ Concept d'analyse du risque▪ Aménagement▪ Conseils au patient et à son entourage

ASSTSAS

12

12

Comparaison des différents secteurs

Unités de soins & CHLSD, RPA CLSC & soins à domicile

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Aménagement▪ Pratiques sécuritaires<ul style="list-style-type: none">▪ Réception▪ Entreposage▪ Préparation par l'infirmière▪ Administration▪ Autres soins aux patients
gestion des déchets▪ Retour de médicaments
dangereux▪ Entretien▪ Conseils au patient et à son
entourage | <ul style="list-style-type: none">▪ Services courants<ul style="list-style-type: none">▪ Aménagement▪ Pratiques sécuritaires▪ Conseils au client et à son
entourage▪ Soins à domicile<ul style="list-style-type: none">▪ Aide à l'administration▪ Autres soins et services
d'aide à domicile▪ Gestion des déchets▪ Conseils au patient et à son
entourage |
|--|---|

ASSTSAS

13

13

Médicament dangereux ?

- Définition du NIOSH
- Au moins une des propriétés suivantes
 1. Cancérogène
 2. Toxicité du développement
(incluant la tératogénicité)
 3. Toxique pour la reproduction
 4. Génotoxique
 5. Toxique pour un organe à faible dose
 6. Structure ou profil de toxicité similaire

ASSTSAS

14

14

Sondage 3

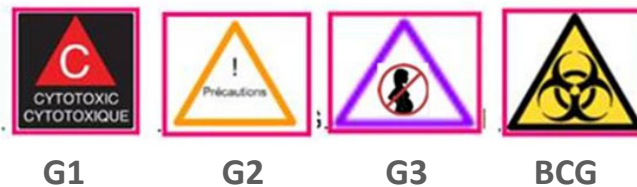
Étiez-vous au courant que NIOSH
propose 3 catégories de médicaments
dangereux ?

15

ASSTSAS

15

3 catégories vs symboles proposés



16

ASSTSAS

16

Les 3 catégories

- Utilisation intégrale de la liste de NIOSH 2016
- Recommandations dosées (😊) selon la catégorie
 - Doit et devrait
 - Flexibilité et ouverture selon l'analyse du risque
- Les G3
 - Tous sont impliqués pour limiter la contamination
 - Personnes vulnérables doivent éviter ou se protéger

ASSTSAS

17

17

Sondage 4

Les médicaments dangereux de votre
établissement sont-ils identifiés selon
les trois catégories de NIOSH ?

ASSTSAS

18

18

Aménagement Salle de traitement

- Devrait être réservée aux patients traités avec des MD
 - Si partagée, zones réservées aux patients traités avec des MD + procédures, après analyse du risque
- Bien ventilée (neutre ou négative), air évacué à l'extérieur
- Douche d'urgence à proximité
- Salle à proximité pour repos et repas du personnel

ASSTSAS

19

19

Aménagement Traitement à l'unité de soins

- Chambres simples devraient être réservées ou en cohorte
 - Si partagées avec patients qui ne sont pas sous médicament dangereux, mesures pour limiter l'exposition
 - Analyse du risque devrait être faite quand la salle de toilette est partagée
- Pour G2
 - Lieux devraient être aménagés pour limiter la contamination et les risques d'exposition
 - Recommandations proposées pour les G1 devraient être considérées et adaptées

ASSTSAS

20

20

Recommandations Réception & entreposage

- Exigences pour la livraison par la pharmacie (étiquetage, contenant de transport, contenants primaire et secondaire)
- Recommandations pour l'entreposage sur l'unité
- Les médicaments dangereux doivent être entreposés immédiatement après leur réception
- Trousse en cas de déversement doit être présente à proximité de l'entreposage

21

ASSTSAS

21

Principales recommandations pour préparation & administration - 2 types

- Voies parentérales (ex. : IV, sous-cutané, intramusculaire, inhalation, CHIP)
 - Voies entérales ou orales (forme solide ou liquide)
- Pour préparation et administration
- Formes prêtes à administrer, exceptionnellement autrement
- Mesures particulières avec analyse de risque pour forme en poudre (ex. : écraser)
 - Mesures particulières avec analyse de risque pour pose de tubulure et vide d'air

22

ASSTSAS

22

3 techniques pour les IV

Contacts éliminés avec solution de MD

- Tubulure installée à la pharmacie
- Vide d'air pharmacie ou à l'unité
- Retrait du dispositif en entier après rinçage d'une portion avant d'enlever
- 3 techniques
 - Vide d'air en rétrograde → G1, G2, G3
 - Vide d'air avec solution compatible & pose de la tubulure → G2, G3
 - Injection dans le sac (après pose de la tubulure, vide d'air d'une solution compatible) → G3

ASSTSAS

23

23

Entérales

- G1 doivent être préparées à la pharmacie et distribuées dans une forme limitant les manipulations (capsule, comprimé, comprimé coupé)
- Si pas possible, le guide donne des conditions de réalisation
 1. Forme orale à la pharmacie
 2. Forme orale préparée par l'infirmière
 3. Écrasement : mesure exceptionnelle

ASSTSAS

24

24

EPI pour administration entérale

Tableau 20. EPI pour les activités de préparation de produits entéraux*

Activités	Formes pharmaceutiques	Groupe	Gants	Blouse	Protection faciale	Protection respiratoire
Préparation avec manipulations simples ^a	Comprimés ou capsules intacts	G1 G2 G3	1C 1R	Non Non Non	Non Non Non	Non Non Non
Préparations avec manipulations complexes ^a	Comprimés ou capsules non intacts (ex. : écrasement des comprimés et capsules) Reconditionnement de liquide oral, tube de gavage, forme topique	G1 G2 G3	2C 1R 1R	C R R	Non ^b Non ^b Non ^b	Non ^c Non ^c Non ^c

* Les EPI doivent être portés par tous les travailleurs potentiellement exposés aux G1 et aux G2. Les EPI doivent être portés par les femmes enceintes ou qui allaitent potentiellement exposées aux G3 (voir section 2.11); ils peuvent également être portés par tous les travailleurs, si souhaité.

Légende : 1C, 2C : une ou deux paires de gants résistants à la chimiothérapie conformes à la norme ASTM D6978 ; C : blouse conforme à la section 2.11.2 ; 1R : une paire de gants réguliers ; R : blouse régulière ; N95 : APR à filtres à particules, au moins de type N95.

- ^a Si la préparation n'est pas faite en pharmacie, utiliser les EPI présentés ici.
^b S'il y a un risque d'éclaboussures, la protection est requise.
^c Oui s'il y a un risque d'inhalation, le type d'EPI dépend de l'analyse du risque.

25

ASSTSAS

25

Autres soins

- Excreta représentent un risque
- Recommandation d'une période de précaution de 96 h pour G1

Conséquences sur les soins

- Sans contact physique ou avec contact léger : pas de mesures particulières à appliquer. Respecter les pratiques de base en PCI
- Avec contact potentiel avec les liquides biologiques (ex. : urine, selles, sang) est une source potentielle d'exposition aux médicaments dangereux
- Lingerie visiblement souillée du G1 ou excreta : la jeter ou envoyer à la buanderie selon mesures définies
- Devrait éviter de mesurer urines de G1
- Communication requise d'un traitement G1
- Contact avec liquides biologiques avec G2, G3 : pratiques de base

26

ASSTSAS

26

Principales recommandations Autres soins

Tableau 32. EPI pour les autres activités de soins*

Activités	Groupe	Gants	Blouse	Protection faciale	Protection respiratoire
Soins d'hygiène, prélèvements et autres soins où il y a contact avec les excréta	G1	1C	C	Non ^a	Non
	BCG	1R	R	Non ^a	Non
	G2 ^b	1R	R	Non ^a	Non
	G3 ^b	1R	R	Non ^a	Non
Soins indirects avec contact léger ou sans contact avec le patient (auscultation, aide à la marche)	G1	Non	Non	Non	Non
	BCG	Non	Non	Non	Non
	G3	Non	Non	Non	Non
Manipulation de la literie (vêtements inclus) non souillée d'excreta ou de médicaments ^c	G1	1R	Non	Non	Non
	BCG	1R	Non	Non	Non
	G2	1R	Non	Non	Non
Manipulation de la literie (vêtements inclus) visiblement souillée d'excreta	G1	2C	C	Non ^a	Oui ^c
	BCG	1R	R	Non ^a	N95
	G2 ^b	1R	R	Non ^a	Non
Manipulation de la literie (vêtements inclus) visiblement souillée de médicaments	G1	2C	C	Non ^a	Oui ^c
	BCG	2R	R	Non ^a	N95
	G2 ^b	2R	R	Non ^a	Oui ^c
	G3 ^d	NA	NA	NA	NA

notes

- ^a S'il y a risque d'éclaboussures, la protection est requise.
- ^b Appliquer les pratiques de base en prévention des infections.
- ^c Le type d'appareil de protection respiratoire dépend de l'analyse du risque.
- ^d Une femme enceinte ne devrait pas être affectée à un déversement sur toute surface, dont la literie.

27

ASSTSAS

27

Recommandations Déchets

- G1 : déchets cytotoxiques
 - G1 et tout matériel en contact
- G2, G3 : déchets pharmaceutiques
 - Le MD et tout matériel visiblement souillé
- Culottes d'incontinence
 - G1 : déchets cytotoxiques pendant la période des précautions (96 h)
 - G2, G3 : comme à l'habitude

28

ASSTSAS

28

Recommandations principales

Entretien

- Entente entre les services
 - On distingue les rôles du personnel des soins et celui du service d'hygiène et de salubrité
- **Par les soins : surfaces de travail**
- **Par le personnel d'hygiène : autres surfaces**
 - Zones, surfaces (ex. : aire de traitement, surfaces hautement touchées)
 - Fréquences variables : quotidienne à annuelle
 - Décontamination et désactivation

ASSTSAS

29

29

Autres recommandations

Soins d'hébergement, prolongés et RPA

- Information
- Port d'EPI conforme pour certaines activités
- Gestion des excréta
- Gestion des déchets dans des contenants conformes
- Entretien de la chambre par le personnel d'hygiène
- Dégât : déversement

ASSTSAS

30

30

Autres recommandations CLSC

- Locaux vs domicile du client
- Situations habituelles : voir chapitre 4 pour soins moins fréquents

Domicile

- Recommandations selon le circuit
- Le personnel offrant des soins ou des services à domicile doit être informé des clients recevant des G1
- Retours des médicaments et des déchets : précisions
- Conseils pour le patient et ses proches

ASSTSAS

31

31

Proposition du NIOSH en 2020

- Mêmes critères pour être considéré dangereux
- Regroupement en deux classes
 - Groupe 1 : médicaments reconnus pour leur carcinogénicité
 - Groupe 2 : médicaments ayant au moins une autre propriété de danger, incluant les effets sur le développement et la reproduction
 - Plusieurs médicaments changent de groupe

Conséquences

- Le groupe 1 comporte certains médicaments non utilisés pour le traitement du cancer (ex. : cyclosporine, chloramphénicol, gancyclovir, œstrogènes)
- Le groupe 2 comporte des médicaments utilisés pour le cancer (ex. : bicalutamide, dabrafenib)

ASSTSAS

32

32

Impact possible du NIOSH 2020 sur GUIDE

- Deux grands groupes, mais trois types de recommandations
 - G1 : correspondront au tableau 1 du NIOSH 2020
 - G2 : correspondront au tableau 2 du NIOSH 2020
Pourraient être renommés G2A
 - G3 : médicaments du groupe 2 du NIOSH 2020 qui rencontrent uniquement les critères de toxicité pour le développement ou la reproduction. Pourraient être renommés G2B
- BCG : retiré du NIOSH 2020. Maintien des mesures de prévention dans le guide
- Œstrogènes
 - Classés dans tableau 1 du NIOSH 2020
 - Mesures pourraient être établies après analyse de risque cas par cas

ASSTSAS

33

33

La suite après la parution du guide

De votre côté

- Invitations à la mise à jour des procédures et l'uniformisation
 - Comité de travail

Du côté ASSTSAS

- Mise à jour NIOSH
- Fiche technique
- Grilles de conformité possibles ?
- Formations ?

ASSTSAS

34

34

Des questions ?

ASSTSAS

35

35

Sylvie Bédard
Conseillère
sbedard@asstsas.qc.ca
Tél. : 514 253-6871, poste 243

Guy Bertrand
Conseiller
gbertrand@asstsas.qc.ca
Tél. : 514 253-6871, poste 124

Montréal

7400, boul. des Galeries
d'Anjou, bureau 600
Montréal, H1M 3M2
Tél. : 514 253-6871
ou 1 800 361-4528

Québec

260, boul. Langelier
Québec, G1K 5N1
Tél. : 418 523-7780
ou 1 800 361-4528

En ligne

asstsas.qc.ca

36